









communiqué de presse

Nancy, le 15 avril 2020

DISPOSITIF DISTRIMASQUES:

APPLICATION DE TRAÇABILITÉ DES DISPENSATIONS DE MASQUES EN GRAND EST

Pour tenir compte du contexte régional d'évolution de l'épidémie de coronavirus et protéger au mieux les professionnels de santé, l'ARS Grand Est a défini une stratégie régionale d'allocation des masques chirurgicaux et FFP2.

Le dispositif Distrimasques a été créé à l'initiative de l'URPS Médecins libéraux Grand Est, en collaboration étroite avec les URPS pharmaciens et infirmiers du Grand Est, et avec le concours de l'Assurance Maladie et de l'ARS Grand Est.

L'application Internet Distrimasques permet la délivrance de masques aux professionnels de santé libéraux via le réseau des officines qui disposent d'un maillage territorial efficient pour cette mission.

Opérationnelle depuis le 23 mars dans le Bas Rhin, la solution Distrimasques a été reconnue comme la meilleure solution pour garantir la traçabilité de la distribution des masques aux professionnels de santé libéraux en Grand Est.

L'accès à l'outil est réservé aux pharmaciens d'officine avec identifiants et mot de passe. Ils y saisissent les informations de suivi de la dispensation d'équipement aux professionnels de santé.

L'application permet :

- de suivre en temps réel la distribution,
- d'inscrire les professionnels de Santé par pharmacie de référence,
- d'éviter le nomadisme des professionnels de santé,
- de gagner du temps sur la remontée d'informations au niveau régional et national (remplace les fichiers papier à destination des CPAM et ARS),
- de lister la quantité de produits d'équipement de protection individuelle réellement délivrés (SHA ou gel HA, masques chirurgicaux et FFP2, etc.),

- d'évaluer au mieux les besoins de chacun des professionnels et d'adapter les livraisons,
- de visualiser l'ensemble des professionnels de santé inscrits par officine et la quantité de produits délivrés chaque jour.

En concertation permanente avec l'ARS du Grand Est, l'URPS pharmacie suit au jour le jour, en lien avec les URPS médecins, infirmiers, sages-femmes et masseurs-kinésithérapeutes les états des stocks disponibles et ajustent régulièrement les dotations pour chaque profession selon la politique régionale.

Cette solution permet également de gérer les flux de solution hydro-alcoolique à destination des professionnels de santé et peut-être demain d'autres équipements de protection individuelle (EPI).

L'URPS, les développeurs du site Distrimasques et l'ARS enrichissent régulièrement l'application afin de répondre aux exigences de la Direction Générale de la Santé, d'anticiper l'évolution de la gestion de la pandémie, et aussi pour travailler avec les URPS biologistes et orthophonistes et intégrer les internes en médecine générale.

Premier bilan en date du 15 avril

A ce jour, le bilan est très satisfaisant avec 1398 officines (86%) du Grand Est qui utilisent l'application Distrimasques et 29 416 professionnels de santé libéraux inscrits :

- 75% des médecins et spécialistes,
- 65% des sages-femmes,
- 35% des kinés,
- 91% des IDE.

Avec une distribution effective de :

- 576 623 masques chirurgicaux
- 151 466 masques FFP2

Contacts presse

ARS Grand Est: ars-grandest-presse@ars.sante.fr